

Centre de La Bergue

422 route de Thonon 74380 CRANVES-SALES

04.50.39.30.37 / labergue74@gmail.com

Les mercredis de janvier à juillet

2026



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
LUNDI 17 NOVEMBRE À 8H45

Voir modalités page 4

Accueil des enfants nés entre le 1er janvier
2012 et le 1er juillet 2023 (et ayant 3 ans
révolus lors du premier mercredi)

Fonctionnement du centre les mercredis

Le mercredi, les enfants sont accueillis en journée complète ou en demi-journée (sans repas) selon les modalités suivantes :

En journée complète :

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30

OU

- arrivée et retour en car (voir les arrêts dans le tableau page suivante)
-

En demi-journée matin sans repas :

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

OU

- arrivée en car (voir les arrêts dans le tableau page suivante) et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30
-

En demi-journée après-midi sans repas :

- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30

OU

- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et retour en car (voir les arrêts dans le tableau page suivante)

Horaires du secrétariat

En dehors des vacances scolaires

- Lundi de 14h à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
- Jeudi et vendredi de 8h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30

Arrivée et départ

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit :

- directement au centre entre 7h30 et 9h30 le matin et entre 16h30 et 18h30 le soir
- au car (voir les arrêts et horaires ci-dessous)

Les enfants inscrits au car devront impérativement être au même arrêt matin et soir pour tous les mercredis du mois (sauf inscription en demi-journée). Il ne sera pas possible de déposer ou de récupérer votre enfant directement au centre.

Arrêts de car	Matin	Soir
ETREMBIERES – Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l’Echelle	8h10	18h20
GAILLARD – Devant l’Eglise – Rue de la Libération	8h20	18h10
AMBILLY PAIX – Arrêt de bus TAC “La Paix” en face du stade	8h30	18h00
CENTRE ANNEMASSE – Devant le collège M. Servet – Rue Alfred Bastin	8h45	17h45
HUTINS – Ecole des Hutins – Arrêt de bus TAC “Annexion”	8h55	17h35
LIVRON – Pharmacie de Livron – Arrêt de bus TAC “Charcot”	9h05	17h25
SOUS CASSAN – Devant l’école Camille Claudel – Rue de Romagny	9h15	17h15
VILLE LA GRAND – Arrêt TAC “Collège P. Langevin” – Rue de la Pottière	9h25	17h05
VETRAZ MONTHOUX – Arrêt TAC “Chef-Lieu” – Face au parking des Places	8h45	17h05
CRANVES-SALES – Devant le collège Paul Emile Victor	8h10	16h45
SAINT-CERGUES – Parking du Casino Shop	8h25	17h35
MACHILLY – Arrêt de car à côté de la Gare – Route des Voirons	8h35	17h25
JUVIGNY – Place devant l’Eglise	8h50	17h10
LUCINGES – Place des Anciennes Granges	9h05	16h50
BONNE – Devant la Poste	9h15	16h40

Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront pour tous les mercredis du mois (hors vacances scolaires) et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les mercredis de janvier à juillet 2026, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir du [lundi 17 novembre à 8h45](#) en vous connectant sur www.labergue.fr

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

IMPORTANT : il est fortement déconseillé d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, vous devrez transmettre la totalité des documents nécessaires à l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard [sous 5 jours ouvrés](#), soit :

- par email à l'adresse labergue74@gmail.com (recommandé)
- par voie postale ou directement dans la boîte aux lettres du centre

Votre facture vous sera adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis [sous 7 jours ouvrés](#) après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent parfaitement à ceux demandés. Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne pourra être pris en considération.

ATTENTION : veillez à bien respecter les délais pour fournir les documents et le règlement du séjour. Les séjours réservés mais non validés (sans en informer le centre dans les délais indiqués) entraîneront la suppression des réservations et du compte internet pour une durée d'un an.

NOUVELLE ANNEE = NOUVEAU DOSSIER

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A TRANSMETTRE
(même pour les enfants ayant déjà fréquenté le centre !)

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur www.labergue.fr dans la rubrique "infos d'inscription"), dûment complétées et signées
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) du foyer ou une attestation de quotient familial de la CAF
- La copie du carnet de vaccinations de l'enfant (le DTP est obligatoire)
- La copie de toutes les pages "parents" et "enfants" du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Tarifs 2026

	Annemasse Agglo*		Autres communes	
Quotient familial	Journée	½ journée sans repas	Journée	½ journée sans repas
Entre 0 et 800 €	12,30 €	6,15 €	31,90 €	15,95 €
Entre 801 et 1200 €	14,10 €	7,05 €	34,00 €	17,00 €
Entre 1201 et 1600 €	17,90 €	8,95 €	37,00 €	18,50 €
Entre 1601 et 2000 €	21,20 €	10,60 €	39,60 €	19,80 €
Entre 2001 et 2500 €	24,90 €	12,45 €	42,70 €	21,35 €
Entre 2501 et 3000 €	28,60 €	14,30 €	45,30 €	22,65 €
Entre 3001 et 3500 €	32,10 €	16,05 €	49,90 €	24,95 €
Entre 3501 et 4000 €	36,10 €	18,05 €	53,60 €	26,80 €
Entre 4001 et 4500 €	39,90 €	19,95 €	57,70 €	28,85 €
Sup. ou égal à 4501 €	43,90 €	21,95 €	61,90 €	30,95 €

*Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-La-Grand, Gaillard, Bonne, Lucinges, Cranves-Sales, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly

Frais de dossier

(à régler à chaque première inscription de l'année civile)

1 enfant : 19,35 € 2 enfants : 26,60 € 3 enfants et + : 31.30 €

Comment trouver votre quotient familial ?

- Demandez votre attestation de QF directement auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
- Calculez votre QF en appliquant la formule suivante :

Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12 / nombre de parts

Le revenu fiscal de référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024). Pour les couples faisant leurs déclarations séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne ne justifiant pas son QF.